### AR Prefecture

024-252402284-20251014-12\_141025-DE Reçu le 16/10/2025



Nombre de délégués :		
En exercice	114	
Présents Procurations	66 4	
Votants	70	

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°12-141025

Objet : désignation des membres d'honneur au conseil d'administration de l'Association des Œuvres Sociales du Personnel Sarladais (AOSPS).

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, à 19 heures, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, président.

Date de convocation du comité syndical : le 07 octobre 2025

## **Etaient présents :**

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON:			
ARCHIGNAC		/	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	1	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER	
JAYAC	Guy ESTRUC	/	
PAULIN	Alain PERIQUOI	,	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/ / KIESTER	
SALIGNAC-EYVIGUES	Christelle MAILLARD	Chrystèle MARJARIE	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	/ Chrystele WARJARIE	
ST CREPIN ET CARLUCET	/	′,	
ST GENIES	Marion CHAPUT	' ,	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Character Addition	
		Chantal LAVILLE	
STE MONDANE	/	Gilles ARPAILLANGE	
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS	
BOUR T. CONCLUSION			
	DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANC		
BOUZIC	LESCURE Odile	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAPELL		Jean-Philippe FARFAL	
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/	
DOMME	1	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	/	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	1	/	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA	
ST POMPON	/	/	
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN	
POUR LA COMMUNAUTE I	E COMMUNES VALLEE DE LA DORD	OGNE FORET BESSEDE :	
ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	,	
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE	
		DITT INTO I DOUBLING	
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :			
AUBAS	/	/	
COLY-ST AMAND	,	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC	Liliane LABATUT	/	
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	,	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	,	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	1	
	/	H. I DIWANOUELLE	
PEYZAC LE MOUSTIER	•	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	1	
ST LEON SUR VEZERE	GÉ KUSTERS	D L L E MELLEDO	
THONAC	/	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE	

### AR Prefecture

024-252402284-20251014-12\_141025-DE Reçu le 16/10/2025

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR : BEYNAC ET CAZENAC Serge PARRE Fran.

LA ROQUE GAGEAC Jérôme PEYRAT MARCILLAC ST OUENTIN MARQUAY

PROISSANS Patrick CROUZILLE SARLAT-LA CANEDA ST ANDRE-ALLAS Jean-Jacques ALBIE ST VINCENT DE COSSE Nathalie BALLERAND ST VINCENT LE PALUEL STE NATHALENE

Christine DANGREMONT Frédéric TACHE Marc PONS Christian ROBLES Éric GAUTHIER

Francis VAUCEL Jacques TUNEU Marlies CABANEL

Céline DUVAL Eric ALARD

Sylvie DELBARY

### Le quorum est atteint.

#### **Etaient excusés:**

TAMNIES

VEZAC

VITRAC

Christian ARNOUIL (Castelnaud-La Chapelle) Lilian GILET (Saint Laurent la Vallée) Elisa COUSIN (Aubas) Sylvie COLOMBEL (Les Farges) Daniel CHAZARAIN (Vitrac)

### Ont donné procuration :

1/ Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac) à Sylvain MARTEGOUTTE (Groléjac)

2/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)

3/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)

4/ Marie-Pierre VALETTE (Sarlat-La Canéda) à Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

Secrétaire de séance : Mme Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

Le président rappelle au comité syndical que le SMICTOM du Périgord noir adhère à l'Association des Œuvres Sociales du Personnel Sarladais (AOSPS) pour ses agents.

Les derniers statuts de l'association (version de décembre 2024), articles 4 et 7, prévoient que le conseil d'administration est composé, entres autres, de membres d'honneur (un titulaire et un suppléant) désignés par l'assemblée délibérante de la collectivité adhérente.

Afin de satisfaire à cette formalité statutaire de l'AOSPS, le président du SMICTOM du Périgord noir propose de désigner parmi l'assemblée un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

Vu l'avis favorable du Bureau syndical en date du 06 octobre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** membre d'honneur titulaire : Jérôme PEYRAT. membre d'honneur suppléant : Gé KUSTER \$.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Shoull From La secrétaire de séance.

Marlies CABANEL

Le Président. Jérôme PEYRAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur https://www.telerecours.fr